

Profil de pays établi pour le
Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2007
Un bon départ : protection et éducation de la petite enfance

Cameroun

Programmes de protection et d'éducation de la petite enfance (PEPE)

Compilés par le
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)
Genève (Suisse)

2006

Le présent profil a été établi à la demande de l'équipe responsable du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous comme document d'information pour l'aider à établir l'édition 2007 du Rapport. L'équipe n'a pas retravaillé le manuscrit. Les informations que l'on trouvera dans la série des profils ont été compilées par le BIE. Il est arrivé que ces données soient révisées et/ou complétées grâce à l'aimable soutien de ministères de l'éducation et de bureaux de l'UNICEF dans le monde. Les points de vue et opinions exprimés dans le présent document ne sont pas nécessairement ceux des responsables du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous ou de l'UNESCO. Le présent profil peut être cité accompagné de la mention suivante : « Profil de pays établi à la demande de l'équipe responsable du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous - Un bon départ : protection et éducation de la petite enfance ». Pour plus d'informations, s'adresser à : efareport@unesco.org

CAMEROUN

Programmes de protection et éducation de la petite enfance (PEPE)

A. INFORMATIONS GENERALES, STATISTIQUES ET INDICATEURS

Age d'entrée dans l'enseignement obligatoire (si applicable) :

Selon l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), l'enseignement obligatoire concerne le groupe d'âge de 6 à 11 ans.

1. PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT PREPRIMAIRE (CITE 0)

(CITE = Classification internationale type de l'éducation)

1.1. Définition officielle des programmes CITE 0 (préprimaire) :

Enseignement maternel

1.2. Groupe d'âge concerné par les programmes CITE 0 :

4-5ans

1.3. Programmes CITE 0: statistiques et indicateurs (Inclure les données plus récentes si elles sont disponibles)

1.3.1. Scolarisation :

	Pourcentage	Année
Taux brut de scolarisation	19,6	2003-04
Taux net de scolarisation	<i>Non disponible</i>	
Pourcentage d'enfants entrant dans le primaire ayant une expérience du préprimaire	<i>Non disponible</i>	

Source : ISU.

1.3.2. Taux de scolarisation par groupe d'âge (pourcentage, y compris les premières années d'éducation primaire si pertinent) : Non disponible

Moins de 3 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans

1.3.3. Enseignants, 2003-04:

Personnel enseignant (total)	Dont femmes (%)	Pourcentage d'enseignants formés (tous)	Pourcentage d'enseignants formés (hommes)	Pourcentage d'enseignants formés (femmes)
8.882	97,4	61,0

8.882 enseignants en 2003-2004, les chiffres désagrégés par sexe ne sont pas disponibles ; cependant, ils sont désagrégés par système (6.097 dans les écoles francophones et 2.785 dans les écoles anglophones ; 3.622 dans le public et 5.260 dans le privée). [Source : UNICEF]

1.3.4. Financement : Non disponible

	Pourcentage
Dépenses publiques ordinaires par enfant en pourcentage du Produit National Brut par habitant	...

1.3.5. Principales sources de financement :

3,3% du budget du Ministère d'éducation de base sont alloués au préscolaire formel (privé et public).

2. AUTRES PROGRAMMES PEPE

(Généralement, les programmes qui précèdent l'enseignement préprimaire)

2.1. Définition officielle des autres programmes PEPE :

Programme Survie et Développement Intégrée du Jeune Enfant dans le cadre de la Coopération Cameroun - UNICEF 2003-2007.

2.2. Groupe d'âge concerné par les autres programmes PEPE :

Enfants de 3 à 6/8 ans

2.3. Nombre estimé d'enfants bénéficiaires des autres programmes PEPE :

Non disponible

B. INFORMATION DE BASE SUR LES PROGRAMMES PEPE (Y COMPRIS L'ENSEIGNEMENT PREPRIMAIRE, CITE 0)

3.1. Cadre légal de référence pour les programmes PEPE :

Le préscolaire est considéré formellement comme le primaire niveau du système éducatif.

3.2. Entité(s) officielle(s) chargée(s) de la supervision ou de la coordination :

Au niveau de l'enseignement primaire et maternel, la prise de décision relative aux programmes d'enseignement implique l'Inspection générale de pédagogie qui fait des propositions sur la base des apports des partenaires de l'éducation, et le Ministre de l'éducation qui arrête les décisions.

3.3. Autres entités participant à l'offre de programmes PEPE (par exemple, municipalités, gouvernements locaux, etc.) et principaux types d'offre (par exemple, services publics, privés, mixtes, communautaires, etc.) :

Dans l'optique de sensibiliser la population à la protection et à l'éveil de la petite enfance au sein des structures formelles, des séminaires de sensibilisation et ateliers sont organisés sur les soins de santé primaires et sur la gestion des programmes en faveur de la petite enfance. Les structures d'encadrement et de protection de la petite enfance sont nombreuses et sont réparties dans le secteur étatique, para-étatique (écoles maternelles de la Caisse nationale de la prévoyance sociale, etc.), privé confessionnel et laïc, informel, communautaire (avec les Centres Préscolaires Communautaire (CPC)) et associatif (ONG).

3.4. Type de personnel en charge des programmes PEPE (enseignants, assistants, autre type de personnel) :

Enseignants, encadreurs des CPC, éducateurs spéciaux, parents.

3.5. Type de formation que reçoit le personnel :

Les personnels de l'enseignement primaire et maternel reçoivent la formation initiale dans les Ecoles normales d'instituteurs et ensuite bénéficient des recyclages à la NAP (Nouvelle Approche Pédagogique).

Ces deux types d'écoles ont cessé de recruter en 1987 et ont suspendu leur fonctionnement en 1991. Seules les Ecoles normales d'instituteurs ont réouvert leurs portes en 1996 pour former des enseignants dont le recrutement n'est cependant pas garanti par l'Etat. La durée de la formation est de trois ans pour les titulaires du BEPC (un an pour les titulaires du baccalauréat), deux ans pour le probatoire et les études sont sanctionnées par le Certificat d'aptitude pédagogique d'instituteur de l'enseignement maternel et primaire (CAPIEMP).

3.6. Politiques nationales et réformes récentes :

- Création du Ministère d'éducation de base (MINEDUB)
- Prise en compte de l'aspect communautaire (Centres préscolaires communautaires) dans l'organigramme du MINEDUB
- Document cadre de Politique de Développement Intégré du Jeune Enfant en processus d'élaboration

3.7. Initiatives visant les enfants les plus vulnérables et défavorisés :

- Mise en oeuvre de la stratégie de Convergence dans la Province de l'Adamaoua, dans le cadre du programme de coopération Cameroun - UNICEF 2003-2007. Cette stratégie vise la synergie des actions et du partenariat en faveur de la promotion, de la garantie et de la réalisation des droits du jeune enfant (0-8 ans) de la province de l'Adamaoua-- l'une des régions les plus pauvres du pays.
- Mise en place des Centres Préscolaires Communautaire par des ONG locaux en vue des donner accès au préscolaire aux enfants les plus défavorisés.
- Version préliminaire du document de Politique pour la Scolarisation des Enfants nécessitant des mesures spéciales de protection (EBMPS) produit et validation en cours.

3.8. Programmes/projets spéciaux visant l'amélioration ou l'expansion de la PEPE :

Mise en oeuvre de la stratégie de Convergence (qui inclue l'éducation parentale sur la prise en charge intégrée du jeune enfant et l'éducation préscolaire communautaire) dans la Province de l'Adamaoua en vue d'aller à l'échelle.

3.9. Information sur le curriculum (si applicable) et/ou les contenus des programmes PEPE :

3.9.1. Objectifs et finalités :

Il existe un programme de l'école maternelle camerounaise dont les objectifs sont :

- favoriser le développement global de l'enfant sous tous les aspects, psychomoteur, socio-affectif, et cognitif.
- préparer l'enfant pour l'école primaire
- aider à la socialisation de l'enfant

3.9.2. Domaines d'apprentissage et méthodes d'enseignement/apprentissage :

(Programme en cours de actualisation/élaboration)

3.9.3. Nombre moyen d'heures par semaine et de semaines par année :

(Programme en cours de actualisation/élaboration)

3.10. Autres informations pertinentes

Les effectifs des élèves inscrits aux programmes d'éveil et de la petite enfance ont décliné au cours de la décennie passant respectivement de 93.771 élèves en 1990-1991 à 91.708 élèves en 1997-1998. Cette situation serait due aux effets néfastes de la récession économique qui sévit au Cameroun depuis la fin des années 80, et qui a eu pour conséquence la réduction drastique des budgets alloués au secteur de l'éducation. En 1999-2000, les effectifs étaient de 113.648 élèves dont 65.916 dans le secteur privé.

Il y a lieu de noter que le préscolaire reste concentré dans les grands centres urbains de Yaoundé dans la province du Centre, Douala dans la province du Littoral, et Bafoussam dans la province de l'Ouest. Ces régions regroupent à elles seules près de 79 % des effectifs et sont par ailleurs des centres d'activités économiques. L'offre des écoles maternelles due surtout à l'instigation du secteur privé en milieu urbain, est liée à l'urbanisation rapide du pays. Cette situation a accentué les disparités entre les couches sociales, les enfants du milieu rural n'ayant pas l'opportunité de bénéficier des programmes d'éveil et de la petite enfance.

L'enseignement préscolaire reste un domaine réservé à une frange nantie de la population du fait de son coût élevé. Les frais de scolarisation sont passés dans le public de 2.500 FCFA en 1990 à 7.500 FCFA en 1996 et atteignent parfois 250.000 FCFA pour un élève dans le secteur privé.

Des efforts en terme d'amélioration de l'offre d'éducation de ce niveau d'enseignement sont faits ces dernières années par les pouvoirs publics soutenus par les différents partenaires dont :

- les partenaires privés à travers la construction et l'équipement de nombreuses écoles dans les grands centres urbains ;
- l'UNICEF avec son programme de ré-dynamisation de l'éducation de base et la vulgarisation de l'encadrement de la petite enfance en milieu rural, ainsi que dans les zones défavorisées ;
- la Coopération Française, à travers son programme de formation continue du personnel d'encadrement du préscolaire.

C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT PEPE (SI POSSIBLE, A REUNIR EN COLLABORATION AVEC LES BUREAUX DE L'UNICEF)

4.1. Les programmes d'éducation parentale s'adressent généralement aux familles ayant des enfants âgés de moins de 6 ans. Merci d'inclure les informations relatives à tout programme d'éducation parentale dans votre pays selon le tableau ci-dessous :

Type de programme	Oui ou Non (noter pour chaque programme)	Nombre estimé de bénéficiaires (si possible)
Education parentale offerte dans le cadre des centres d'assistance et d'éducation pour la petite enfance	oui	Non disponible
Comme composante des programmes de santé et nutrition, en incluant par exemple des informations sur le développement de l'enfant au cours de visites à domicile	oui	Non disponible
Groupes de parents se réunissant pour discuter des aspects liés au développement, à la santé et à l'état nutritionnel de leurs jeunes enfants	oui	Non disponible
Comme composante de programmes destinés aux adolescents, programmes de formation pour la vie ou d'alphabétisation		
Emission de mass media, telle que <i>La Rue Sésame</i> , avec des moyens de communication pour et avec les enfants		
Autres (spécifier)		

Certains de ces programmes sont-ils destinés spécifiquement aux personnes vulnérables, pauvres, défavorisées ou exclues ? Si oui, lesquels ? (Inclure / joindre toute information additionnelle pertinente, si disponible)

Oui, dans le cadre de la stratégie de Convergence (voir 3.7) un programme d'éducation parentale, basé sur la Communication pour le Changement de Comportement, a été mise en place. Cette programme donne aux parents des messages sur les droits fondamentaux du jeune enfant (vaccination, enregistrement des naissances, hygiène alimentaire et corporelle, prévention du paludisme, éveil et

éducation préscolaire, VIH/sida, protection spéciale des enfants, enregistrement des naissances).

4.2. Y a-t-il un système au niveau national pour le suivi du développement des enfants ou pour vérifier leur attitude à la scolarité avant leur entrée en primaire ?

Non

4.3. Y a-t-il une politique concernant la petite enfance (PEPE, etc.) approuvée ? Dans le cas négatif, y a-t-il une politique en cours d'élaboration ?

Pas de politique, mais le Document Cadre de Politique de Développement Intégré du Jeune Enfant est en processus d'élaboration sous la coordination du Ministère de la Planification, de la Programmation du Développement, et de l'Aménagement du territoire.

[Données révisées et informations complémentaires fournies par UNICEF, décembre 2005.]